



Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 septembre 2020, 20h00 à la halle polyvalente de Coeuvre

Convocation : par le Journal Officiel n° 32 du 10 septembre 2020, ainsi que par tous ménages

Président : Pierre-André Henzelin

Scrutateurs : Sébastien Choffat et Gabriel Varé

Ayants-droits : 25 ayants-droits

Rappel de M. le Président : L'assemblée est enregistrée, les personnes qui prennent la parole doivent décliner leur identité. Article 20 du règlement communal d'organisation.

Changement au niveau du procès-verbal : M. le Président informe l'assemblée que suite à une directive reçue du Délégué aux affaires communales, les noms des citoyens qui prennent la parole pendant l'assemblée, ne figureront plus sur le PV disponible sur le site internet et au panneau d'affichage. Les noms seront mentionnés sur la deuxième version consultable au secrétariat. Les membres des autorités communales ne sont pas concernés.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 2 juillet 2019.
2. Voter le budget communal 2020 :
 - a. Fixer la quotité d'impôt et les taxes communales ;
 - b. Budget de fonctionnement.
3. Prendre connaissance et approuver les comptes 2019, ainsi que les dépassements budgétaires.
4. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire, respectivement du droit de cité cantonal et communal, présenté par :
Famille Olivier Dandois, ressortissant de Belgique, Sophie Laisney Dandois, 1973, mariés, Jade Dandois, 2004, Arthur Dandois, 2007, Jules Dandois, 2010, célibataires et ressortissants de France, domiciliés à Coeuvre.
5. Divers.

Au vote à mains levées, l'ordre du jour est approuvé à la majorité évidente, sans avis contraire.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 2 juillet 2020

M. le Président explique la demande de modification du PV, soit la correction du mot « haut » par « bas » dans le point divers. Au vote à mains levées, le procès-verbal est approuvé avec la modification, à la majorité évidente sans avis contraire.

2. Voter le budget communal 2020

M. le Président propose de voter une seule entrée en matière pour les points n°s 2a et 2b. Au vote à mains levées, la proposition est approuvée à la majorité évidente, sans avis contraire. Il cède la parole à Benoît Bleyaert, conseiller en charge des finances. Le budget 2020 est réalisé, avec retard dû à la pandémie, selon le modèle comptable harmonisé n° 2_MCH2. La situation générale financière de la commune ne s'est pas soudainement améliorée et reste stable. Le budget 2020 a été établi avec la plus grande prudence et prévoit un excédent de charges de Fr. 122'300.—. A noter que les charges globales prévisibles restent inchangées. Les produits et rentrées fiscales revus à la baisse, ceci au regard du bouclage des comptes 2019.

Au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente, sans avis contraire. M. le Président cède la parole à M. le Maire pour le point n° 2a. Benoît Bleyaert lit les propositions du Conseil pour le budget 2020.

M. le Président ouvre la discussion et comme il n'y a pas de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le point n° 2a qui est approuvé à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. le Président cède la parole à Benoît Bleyaert qui propose de lire le tableau de résumé du compte de fonctionnement 2020, remis en tout ménage. M. le Président soumet cette proposition au vote à mains levées qui est approuvée à la majorité évidente, sans avis contraire.

Benoît Bleyaert lit le résumé du budget 2020 qui présente un excédent de charges de Fr. 122'300.—, pour un total de charges de Fr. 3'107'112.— et un total de produits de Fr. 2'984'812.—.

M. le Président ouvre la discussion de détail et comme il n'y a pas de questions, il soumet au vote à mains levées le point n° 2b qui est approuvé à la majorité évidente, sans avis contraire.

3. Prendre connaissance et approuver les comptes 2019

M. le Président cède la parole à Benoît Bleyaert qui explique que les comptes 2019 bouclent avec un excédent de charges de Fr. 68'593.30, soit environ Fr. 6'000.— de mieux que la provision budgétaire. A noter que malgré le faible écart final entre les comptes 2019 et le budget de la même période, on constate de fortes variations selon les différents chapitres. La chute drastique des rentrées fiscales pour l'année 2019, ~Fr. 300'000.— de moins en lien aux personnes physiques, ce qui représente environ 90% des recettes fiscales contre 10% pour les personnes morales. Malheureusement, ces baisses de rentrées fiscales sont imprévisibles lors de l'établissement du budget et impacte la situation financière de la commune, de manière substantiellement négative pour l'année 2019. En contrepartie, la réévaluation des actions BKW au 31.12.2019 permet de dégager un excédent de produits supérieur à Fr. 350'000.—. A noter que jusqu'en 2018, ces actions étaient comptabilisées selon leur valeur nominale. Cette manière de faire a été validée par la fiduciaire et les services cantonaux, mais ne permet toutefois pas d'améliorer la trésorerie de la commune. De manière générale, la situation financière de la commune au 31.12.2019 est relativement semblable aux années précédentes et devra être suivie de près ces prochaines années.

Au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. le Président propose que soit lu le tableau de résumé du compte de fonctionnement 2019 remis en tout ménage. Au vote à mains levées, cette proposition est approuvée à la majorité évidente, sans avis contraire. Benoît Bleyaert lit le tableau de résumé du compte de fonctionnement 2019, qui présente un excédent de charges de Fr. 68'593.30.—, pour un total de charges de Fr. 3'385'042.47 et un total de produits de Fr. 3'316'449.17.

Un citoyen demande des précisions sur le résultat du service forestier. La caissière communale répond que ce service boucle avec un bénéfice de Fr. 16'029.55, viré au compte financier et rappelle que ce service est géré par le garde forestier. Benoît Bleyaert précise que ce compte doit s'autofinancer et confirme que ces dernières années, la forêt rapporte grâce à la bonne gestion du triage forestier les Chênes et du travail de chacun.

Un citoyen demande si c'est une obligation aux communes de posséder des actions BKW. Benoît Bleyaert répond négativement et que les premières actions que la commune possède, datent d'avant 1928. Il précise qu'elles ont été réévaluées, ont pris de la valeur, que l'assemblée a approuvée d'en vendre pour Fr. 100'000.— afin de financer l'installation solaire photovoltaïque de la Patinoire et le Conseil d'en vendre une partie pour approvisionner la trésorerie.

M. le Président propose de lire uniquement la conclusion du rapport d'organe de révision. Au vote à mains levées cette proposition est approuvée à la majorité évidente, sans avis contraire. Benoît Bleyaert lit cette conclusion.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le point n° 3 qui est approuvé à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire, respectivement du droit de cité cantonal et communal, présenté par : Famille Olivier Dandois, ressortissant de Belgique, Sophie Laisney Dandois, 1973, mariés, Jade Dandois, 2004, Arthur Dandois, 2007, Jules Dandois, 2010, célibataires et ressortissants de France, domiciliés à Coeuve

M. le Président cède la parole à Benoît Bleyaert. Le Conseil est satisfait de présenter des demandes de naturalisation. Au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente, sans avis contraire. Aucun membre de la famille selon l'article n° 26 du règlement n'est présent. M. le Président cède la parole à Benoît Bleyaert, qui explique que la famille est domiciliée à Coeuve depuis 2006, intégrée au village et à la vie sociale, sportive et autre de la région. Pour cette famille, c'est une évidence d'obtenir la nationalité Suisse. M. le Maire au nom du Conseil, recommande à l'assemblée d'approuver cette demande de naturalisation.

M. le Président ouvre la discussion et comme il n'y a pas de questions, il soumet au vote à mains levées le point n° 4 qui est approuvé à la majorité évidente, sans avis contraire.

5. Divers

M. le Président cède la parole à M. le Maire, qui explique que Didier Chavanne a démissionné de sa fonction de conseiller communal pour le 31.12.2020, pour des raisons privées et professionnelles. Le Conseil profite de cette assemblée pour le remercier officiellement. M. le Président remercie Didier Chavanne pour son engagement et l'assemblée applaudit.

Un citoyen demande une intervention du Conseil au sujet des problèmes de parcase et de circulation au milieu du village. Benoît Bleyaert répond que le Conseil en a débattu dernièrement et qu'au niveau de l'activité de cette zone, il y a effectivement pendant certaines heures de pointe une situation non souhaitable et un mauvais comportement d'usagers. Lors d'une prochaine publication, la population sera informée que le parking officiel du magasin est situé derrière le bâtiment. Des places de stationnement vont également être marqués au sol. Le Conseil favorise le parcase « minute » pour les parents qui conduisent leurs enfants à l'école, car ils ont été informés que des automobilistes se parquent sur la route ou devant les portes des bâtiments. Il y a une problématique liée au comportement ponctuel de certains usagers, l'aide de la police est parfois sollicitée et par leur présence, les automobilistes sont plus attentifs. Un citoyen demande avis sur le fait de prolonger le 30 jusqu'au bout du bâtiment « milieu du village 46 » car la visibilité est parfois nulle, et de supprimer la priorité de droite. Benoît Bleyaert répond que le fait de réduire la vitesse d'un côté, risque de reporter le risque de l'autre côté de la route car les automobilistes doivent être attentifs à la priorité de droite. Le Conseil pense que si les gens se disciplinent et que les stationnements sont améliorés, la situation devrait s'améliorer.

Une citoyenne fait remarquer que les automobilistes pour conserver la priorité, privilégie la route de droite et donc circulent où se trouvent les enfants. Benoît Bleyaert répond qu'en principe un arrêt de bus et une sortie d'école sont dissuasifs et que le bon sens, est de ne pas privilégier cette route où les enfants se trouvent.

Un citoyen remercie le Conseil d'avoir sécuriser la route par le marquage d'une ligne jaune, mais des citoyens ont compris que c'est une piste cyclable et ils arrivent que des automobilistes doivent donner un coup de frein. Benoît Bleyaert explique que les élèves reçoivent une éducation sur la circulation routière, pas les adultes. Il confirme que ce n'est pas une piste cyclable, elle peut être utilisée lors d'un croisement avec un grand véhicule mais les vélos doivent circuler sur la route. C'est aussi un problème de comportement mais une précision peut être mentionnée sur une prochaine publication.

Benoît Bleyaert informe l'assemblée que les travaux de creusage sont en cours pendant encore quelques semaines. Bruno Migy précise que selon Swisscom, la fibre optique sera disponible à la fin de l'année et que les 55 trous devraient être rebouchés d'ici la fin du mois.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président remercie l'assemblée communale pour sa participation, remercie M. le Maire, les conseillers communaux, l'administration et lève l'assemblée à 20h51.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président :
Pierre-André Henzelin

La Secrétaire :
Flore Brahier